



**PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE
PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
PRÉFET DE LA VENDÉE
PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

« Propositions pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais »

**présentées au Comité de concertation
du 20 juin 2011**



Mission d'étude pour la création
d'un Parc naturel marin
sur l'estuaire de la Gironde
et les Pertuis charentais



« Propositions pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais »

COLAS François – Chef de mission
PAQUIGNON Guillaume – Chargé de mission
RIVIÈRE Tiphaine – Chargée de mission
GUILLON Nathalie – Assistante

présentées au Comité de concertation du 20 juin 2011
Agence des aires marines protégées – Bâtiment les Amarres –
1, impasse Toufaire – 17300 Rochefort



L'espace marin retenu pour le projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais couvre trois écosystèmes différents mais interdépendants : l'estuaire de la Gironde, son panache et les Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson).

Au sud, l'estuaire de la Gironde est un milieu peu artificialisé, riche en poissons migrateurs, dont certains sont en danger. Ainsi, l'esturgeon d'Europe possède sur la Dordogne et la Garonne ses dernières zones de frayère.

Moins bien connu, vers l'ouest, le panache de la Gironde est formé par le brassage et le mélange des eaux douces de la Gironde dans l'océan Atlantique. Ce phénomène confère au milieu une très grande fécondité et donc une très grande richesse. Ces deux écosystèmes influencent fortement la zone des Pertuis située au centre du projet de parc.

L'ensemble joue un rôle essentiel dans le développement de la richesse halieutique (poissons, crustacés, mollusques) et nourrit les coquillages élevés sur la zone (huîtres, moules). C'est également un milieu que fréquentent de nombreuses espèces patrimoniales (cétacés, tortues...).

La côte est aussi un lieu de vie privilégié pour les oiseaux limicoles tandis que le large et sa réserve de poissons est fréquenté par de nombreux oiseaux pêcheurs.

La richesse de ces écosystèmes a très tôt permis l'exploitation et l'utilisation de la mer et de la côte.

Les paysages littoraux et insulaires, profondément ancrés entre terre et mer, ont été façonnés par des siècles d'exploitation du sel sur de vastes espaces maintenant largement dédiés à la conchyliculture. Autrefois zone militaire hautement stratégique, la région est depuis longtemps une zone portuaire d'importance. On y trouve aujourd'hui de multiples installations essentielles pour le développement économique des territoires. C'est une région à forte attractivité touristique, l'une des plus anciennes en France. Résidents et vacanciers viennent rechercher ses richesses naturelles et profiter d'un patrimoine culturel remarquable.

Le projet de parc naturel marin permet de faire face aux enjeux de protection et de connaissance de ce milieu naturel d'exception, tout en conciliant un développement durable des activités humaines.

Au large, le long du littoral et dans les estuaires, les acteurs locaux participeront à ce projet de territoire, initié par l'État, pour la protection de l'espace marin, notre bien à tous.

*Sommaire

1. Pourquoi un parc naturel marin sur la Gironde et les Pertuis ?	5
• Enjeux patrimoniaux et usages	5
• Carte d'identité de l'espace marin	10
• Un projet issu d'une longue concertation	11
• Une aire marine protégée de nouvelle génération.....	12
2. Le périmètre du parc naturel marin	13
• Les conditions d'un périmètre approprié	13
• Périmètre proposé	13
3. Les orientations de gestion.....	16
• Les six orientations du parc	16
• Descriptif de chacune des orientations	17
4. Composition du conseil de gestion.....	30
• Contexte local et législatif	30
• La représentativité de tous.....	31
• Un fonctionnement territorial.....	31
• Proposition de composition du conseil de gestion.....	32
Annexe 1 : Liste des communes concernées par le projet de parc naturel marin.....	33
Annexe 2 : Calendrier de la concertation.....	34
Annexe 3 : Note juridique	35

1. Pourquoi un parc naturel marin sur la Gironde et les Pertuis ?

* Enjeux patrimoniaux et usages

❖ *Un ensemble d'écosystèmes nourris par la « terre »*

La zone d'étude du Parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais a été définie sur des critères environnementaux. Elle regroupe trois écosystèmes interconnectés : l'estuaire de la Gironde, son panache et les Pertuis. Ils sont nés, pour une large partie, de l'intégration de l'eau douce riche en éléments nutritifs (marais, fleuves et cours d'eau...) à l'océan (grandes vasières, récifs...) en passant par les Pertuis et les panaches estuariens. Soumise au balancement des marées, cette zone renferme un patrimoine naturel remarquable, tant par sa qualité que par sa diversité (requins pélerins, poissons amphihalins, oiseaux migrateurs, cétacés...). Son paysage façonné par le commerce du vin et l'extraction de sel complète la richesse de cet espace. On y trouve des usages variés et porteurs de développement des territoires : deux Grands ports maritimes, le premier bassin ostréicole français, des pêches à forte valeur ajoutée, un bassin de navigation de plaisance exceptionnel, un tourisme littoral vecteur de multiples activités de loisir... Tout ceci en fait un ensemble unique et cohérent, accueillant un tissu économique dynamique et tourné vers la modernité.

❖ *Des écosystèmes interconnectés – de nombreuses activités professionnelles et de loisirs*

Trois grands types de zones de concentration du vivant se distinguent dans cette zone d'étude :

- les masses d'eau de transition – les estuaires,
- l'ouvert de l'estuaire de la Gironde et son panache,
- les masses d'eau côtières – les Pertuis.



Les estuaires

Les marais, y compris les claires ostréicoles, sont des zones humides de transition assurant des fonctions essentielles pour nombre d'espèces littorales (nursérie, nourricerie...). Cette continuité est recherchée au travers d'une gouvernance propre que devra entretenir le parc naturel marin avec les gestionnaires d'espaces naturels terrestres.

La présence des espèces migratrices implique de prendre en compte dans le périmètre du parc une partie des estuaires, espaces essentiels pour la pêche estuarienne. Dans ces milieux, trois enjeux majeurs sont identifiés et partagés par nombre d'acteurs :

- la qualité de l'eau : le parc naturel marin doit être un interlocuteur reconnu vis-à-vis des gestionnaires de l'eau ;
- la fonctionnalité : frayères et nourriceries doivent être protégées, particulièrement pour les espèces halieutiques ;
- la biodiversité : les estuaires abritent des poissons migrateurs amphihalins aux enjeux patrimoniaux internationaux (esturgeon) et nationaux (tous les autres !).

La protection du patrimoine naturel est essentielle pour une pêche durable en zone estuarienne durable. La pêche maritime se pratique (notamment sur la civelle) jusqu'à la limite de salure des eaux.

Dans ces estuaires, existent aussi plusieurs ports importants, le Grand port maritime de Bordeaux sur la Gironde et le port de Rochefort Tonny-Charente sur la Charente, ainsi que de nombreuses installations portuaires et de mouillages pour la plaisance. Ils constitueront des enjeux importants pour le parc marin.

Le tourisme et ses activités balnéaires sont très implantés dans la partie aval de l'estuaire de la Gironde, du côté de Royan et de la Côte sauvage comme du côté de la pointe du Médoc.

Six Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) sont concernés par le parc naturel marin : « Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers », « Lay », « Sèvre niortaise et marais poitevin », « Charente », « Seudre » et « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

Le conseil de gestion du parc naturel marin sera représenté dans chacun d'eux.

Tant l'importance de la masse d'eau que le nombre et la diversité des habitats et des espèces patrimoniales impliquées confèrent à l'établissement porteur du Sage sur l'estuaire de la Gironde un rôle particulier : le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (Smiddest) sera logiquement un partenaire essentiel du parc.



Le panache de la Gironde

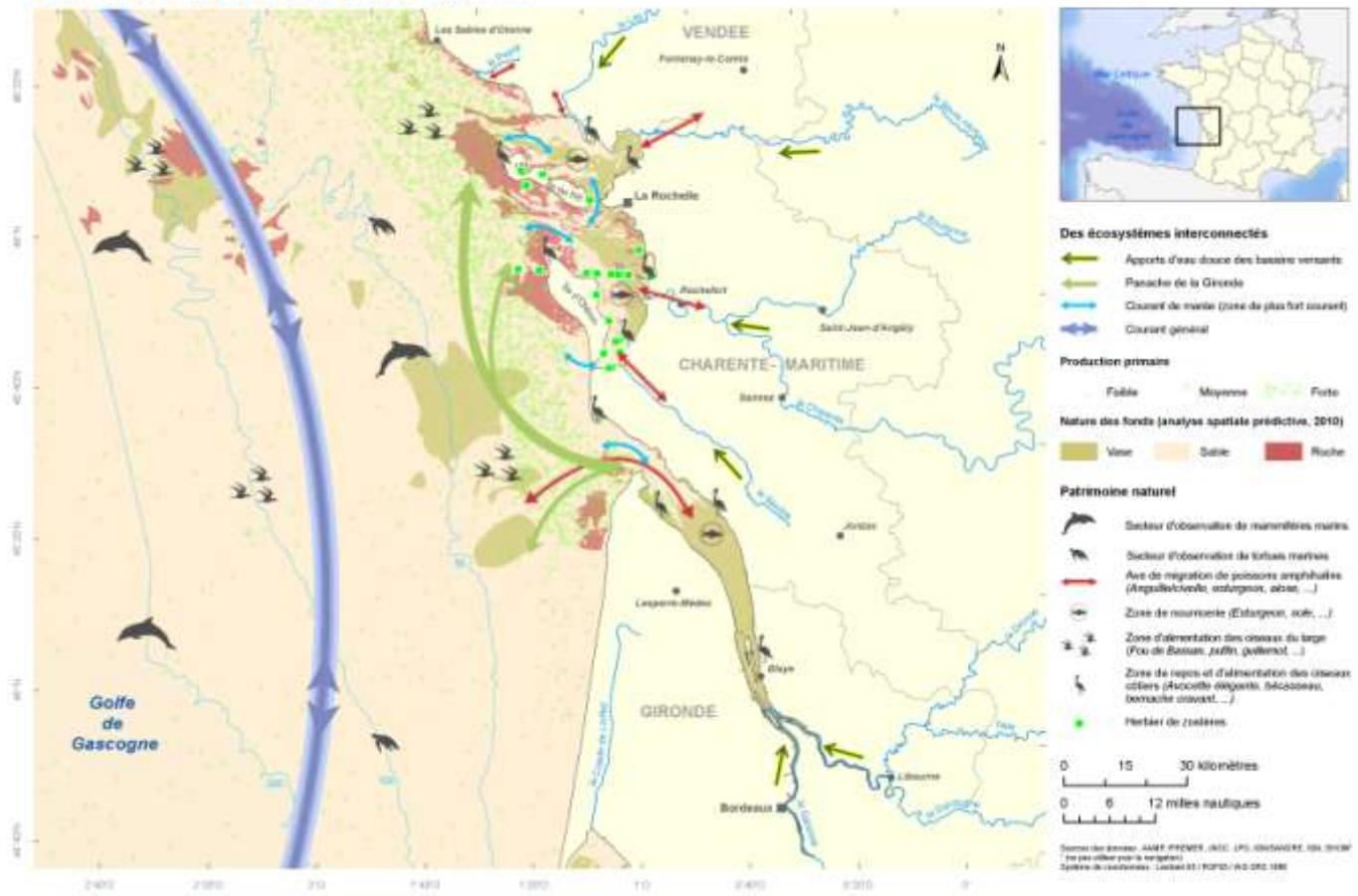
Les panaches estuariens constituent des écosystèmes propres qu'il convient de prendre en compte. La taille, la puissance et la localisation de celui de la Gironde sont tout à fait remarquables. La carte ci-dessous met en évidence, un phénomène régulièrement observé : la présence d'une forte production primaire (phytoplancton). C'est l'explosion de la vie à la rencontre des eaux douces et salées, des nutriments apportés par les fleuves et du soleil.

Enfin, les flux hydro sédimentaires et nutritifs venant de l'Atlantique sont particulièrement riches et alimentent des échanges biologiques de très grand intérêt dans la zone située entre le large et la côte.

On comprend aisément que cet ensemble soit une zone de pêche réputée.



Patrimoine naturel et écosystèmes : synthèse



Le panache, avec ses fonds de moins de 50 m, est un lieu de vie essentiel au maintien de l'esturgeon d'Europe.

C'est une zone majeure d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux marins dont le Pingouin torda et le Guillemot de troïl (inscrits sur la liste rouge de l'UICN France) ; il faut y ajouter le Puffin des Baléares (en danger critique d'extinction selon la liste rouge mondiale de l'UICN).

Au large, jusqu'à l'isobathe 100 m, un site Natura 2000 a été désigné afin de prendre en compte ces enjeux ornithologiques.

Les Pertuis

Les pertuis Breton, d'Antioche et de Maumusson sont le centre de ce système avec leurs propres apports d'eau douce (du Payré, du Lay, de la Sèvre niortaise, de la Charente et de la Seudre) et l'influence majeure de la Gironde sur l'ensemble de la zone. Une centaine de jours par an, les eaux de la Gironde pénètrent en passant par Maumusson. Les milieux sont donc bien interconnectés sur une zone qui se déploie de l'estuaire de la Gironde aux Pertuis.

Dans les Pertuis, il existe une mosaïque d'habitats remarquables : côtes sableuses, estrans rocheux calcaires, vasières, herbiers... Et toutes les fonctionnalités s'y côtoient. Ce sont en particulier des zones de frayères, de nurserie, de repos et de passage pour de très nombreuses espèces migratrices.

Ces habitats sont essentiels pour certaines espèces halieutiques. Par exemple, pendant leur première année de vie, les jeunes soles trouvent le long du littoral et dans les fonds de baies leurs lieux privilégiés de nurserie. Ce sont également d'importantes zones de pêches aux coquillages, à pied ou embarquée, dont celles de la palourde et de la coquille Saint Jacques.



Pas moins de quatre réserves naturelles nationales ont été créées dans les Pertuis : baie de l'Aiguillon à l'embouchure de la Sèvre niortaise, Lilleau des Niges au sein du fiers d'Ars sur l'île de Ré, Yves entre La Rochelle et Rochefort et Moëze-Oléron entre le continent et l'île. Elles préservent des milieux littoraux et marins d'un grand intérêt écosystémique et assurent des zones d'hivernage ou d'estive à de très nombreux oiseaux migrateurs. Avec d'autres zones préservées du littoral, elles constituent un attrait certain pour les amoureux de la nature.

Si cette diversité d'habitats abrite une flore et une faune ordinaires et patrimoniales d'une grande richesse, elle est également le lieu de rencontre de très nombreuses activités.

Historiquement, les Pertuis ont d'abord été une zone de ports militaires et de commerce d'importance majeure sur la façade atlantique. La vitalité du Grand port maritime de la Rochelle en témoigne toujours.

Le développement de la conchyliculture, avec l'élevage des huîtres et des moules, en a fait le premier bassin français de production.

Les élevages de moules sur les bouchots, si caractéristiques de la zone, ou d'huîtres sur les tables marquent profondément les paysages. Ce sont des activités économiques essentielles sur le territoire.

La zone des Pertuis est devenue très attractive pour les touristes mais aussi pour de nombreuses personnes qui souhaitent y résider à l'année. De fait, les loisirs en mer se sont développés. Le nautisme y occupe une place particulière avec ses voiles blanches sur un des plus beaux plans d'eau de France.

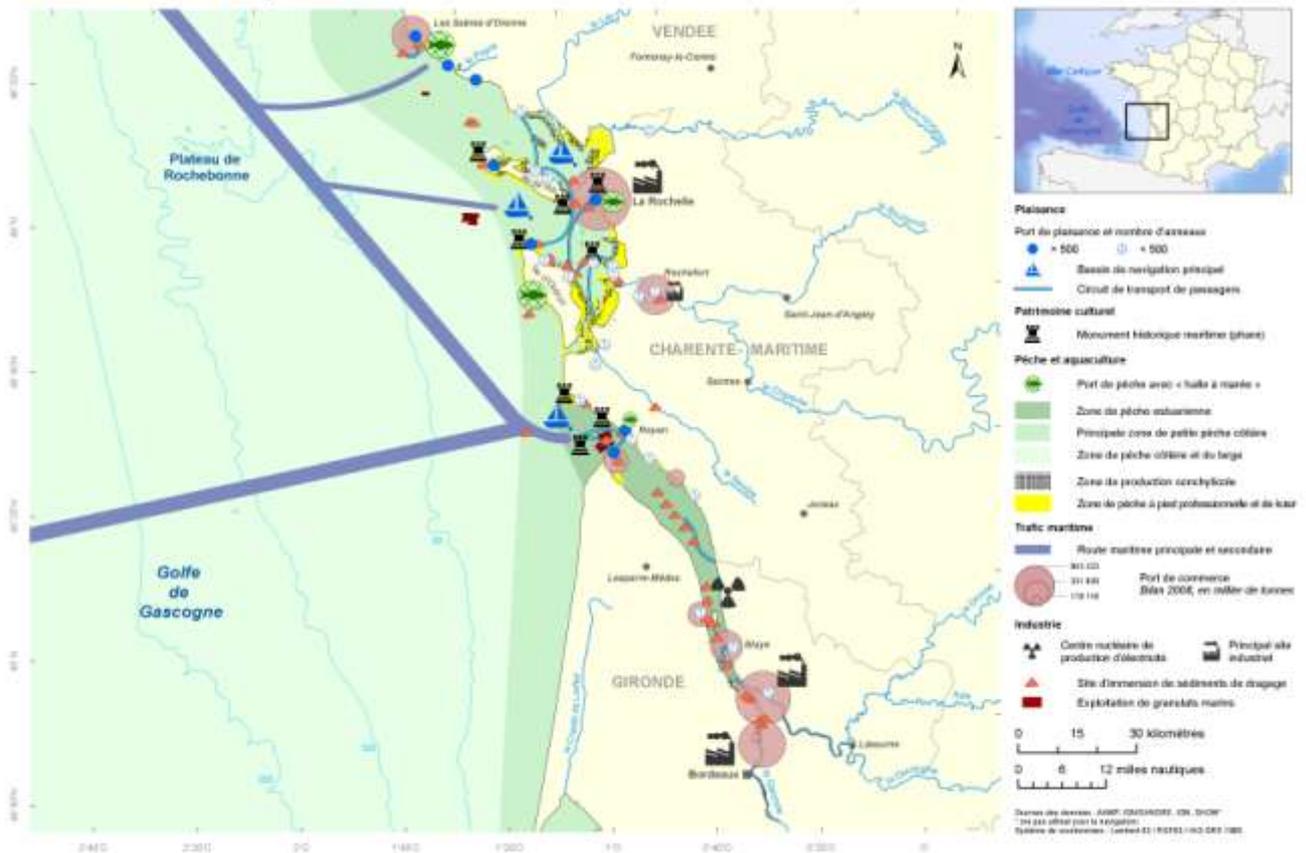
De nombreux sports de nature sont pratiqués le long de l'eau (promenades, équitation, char à voile...), sur l'eau (voile légère, kitesurf, planche à voile, kayak de mer...) ou sous l'eau (plongée sous-marine, pêche sous-marine, plongée en apnée...).

Enfin, si aux beaux jours les Pertuis sont réputés pour le plan d'eau et les plages, de très nombreux pêcheurs de loisir s'y côtoient toute l'année. Et lors des grandes marées, sur les estrans découverts à marée basse, se retrouvent tous les amateurs de la pêche à pied.

De nombreux enjeux d'usages (pêche, conchyliculture, extraction de granulats, activités portuaires, navigation de plaisance, sports de nature, pêches récréatives...) sont présents dans le périmètre envisagé pour le parc naturel marin. La carte ci-dessous met en évidence ces activités maritimes multiples le long du littoral et en mer ; elles se complètent, se superposent et parfois s'opposent.



Activités maritimes : synthèse



* Carte d'identité de l'espace marin

Sont recensées :

- des milliers d'espèces marines de poissons, de plancton, de bactéries et de champignons
- 200 espèces de macroalgues
- plus de 1 000 espèces d'invertébrés
- 100 espèces halieutiques et 10 espèces de poissons amphihalins
- 250 espèces d'oiseaux dont 40 d'intérêt patrimonial
- 10 espèces de tortues et mammifères marins



Une mosaïque d'habitats :

- fonds rocheux
- vasières
- panaches
- îlots
- estrans calcaires
- sable

Un poids fonctionnel important :

- nurserie de l'Esturgeon européen, de la sole, du bar...
- couloir de migration des poissons amphihalins
- frayère de maigre, de seiche, de sole
- carrefour ornithologique d'importance internationale
- zone d'alimentation pour la Tortue luth, le Requin pèlerin, les mammifères marins



Pêche professionnelle –
700 navires, 13 000 t traitées
dans les 4 criées (Les Sables
d'Olonne, La Rochelle, La Cotinière,
Royan) pour 63,9 M€
Conchyliculture –
1 200 entreprises, 62 000 t
commercialisées, 300 M€
Pêches de loisir embarquées et
pêches à pied



3 ports de commerce – 18 Mt/an
transportées et 10 Mm³/an de sédiments
dragués
1 centrale nucléaire – 167 m³/s d'eau
de mer pompés et rejetés
3 sites d'extraction de granulats –
2 Mt/an



6 500 km² d'espace maritime
Environ 700 km de côtes
La Gironde : un estuaire de
750 km²
1 000 km² de marais contigus

Plaisance

16 000 places dans les
ports et mouillages
50 ports
environ 50 000 navires
immatriculés en Char-
rente-Maritime
Sports et loisirs en mer
Tourisme balnéaire

* Un projet issu d'une longue concertation

Placée sous l'autorité conjointe du préfet maritime de l'Atlantique et des préfets de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Vendée par arrêté ministériel du 20 juin 2008, une mission d'étude a été mise en place en décembre 2008 pour étudier les conditions de création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais. Basée à Rochefort, elle a conduit en concertation avec l'ensemble des acteurs de la mer les actions suivantes :

- des contacts directs avec les acteurs, plus de 400 rencontres ont eu lieu ; des ateliers thématiques ont permis d'identifier des enjeux spécifiques sur l'espace marin des Pertuis et des estuaires : la connaissance et la protection du milieu marin, la valorisation des activités et de la culture maritimes, l'aménagement et les usages du littoral ;
- la réalisation d'un état des lieux des activités maritimes et des patrimoines naturel et culturel à dire d'acteurs, présenté lors du deuxième Comité de concertation le 26 mars 2010 ;
- la réalisation d'études a permis d'approfondir des enjeux importants, tant sur le patrimoine naturel (l'eau, l'avifaune, les écosystèmes, les espèces...) que sur la zone (données de géographie humaine et physique) et les usages qui s'y pratiquent ;
- un travail régulier avec les scientifiques, concrétisé par la tenue de deux journées consacrées à la présentation des acquis scientifiques sur la zone d'étude les 28 et 29 octobre 2010 à Royan (en partenariat avec les Universités de Bordeaux et de La Rochelle, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) de Cestas et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) de L'Houmeau et de la Tremblade) ;
- la mise en place d'un groupe de travail constitué de l'ensemble des acteurs identifiés sur la zone ; il s'est réuni 30 fois, d'octobre 2009 à décembre 2010, afin de partager les enjeux du futur parc puis de participer à l'élaboration du projet.



C'est ainsi que plus de 150 personnes ont participé activement et régulièrement aux propositions visant à la mise en place du parc naturel marin.

Les contributions des différents acteurs lors de la concertation ont permis de bâtir des hypothèses de périmètre du futur parc, de construire des orientations qui définiront ses futurs champs d'action et d'aider à identifier les membres du futur conseil de gestion, propositions qui sont soumises à l'enquête publique.



* Une aire marine protégée de nouvelle génération

Créé par la loi du 14 avril 2006 (articles 334 du Code de l'environnement), le parc naturel marin est un outil original qui offre des perspectives nouvelles en matière de gestion des espaces maritimes.

▪ *Un outil adapté aux espaces marins*

Il a été conçu spécifiquement pour les espaces marins sur lesquels coexistent des patrimoines naturel et culturel remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités maritimes multiples. Il concourt à une gestion cohérente des espaces, intégrant l'ensemble des politiques publiques.

Il existe aujourd'hui deux parcs naturels marins en France, le Parc naturel marin d'Iroise en Bretagne, couvre une superficie de 3 500 km² ; celui de Mayotte, près de 70 000 km².

▪ *Un outil à la fois de protection et de développement durable*

Un parc naturel marin a pour ambition de répondre à trois objectifs fondamentaux :

- la connaissance du milieu marin,
- la protection du milieu marin,
- le développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs ne sont pas antinomiques, bien au contraire. Par nature, un parc a pour vocation de contribuer au développement, soutenable pour l'environnement, des activités maritimes, activités qui, dans la plupart des cas, dépendent elles-mêmes du bon état écologique du milieu marin. De plus, il contribue à la sensibilisation des acteurs du milieu et de ses usagers aux enjeux de préservation du patrimoine naturel.

▪ *Une gouvernance locale, par ceux qui vivent près et de la mer*

L'État exerce seul son autorité en mer. Un parc naturel marin offre la possibilité à tous les acteurs de contribuer aux décisions concernant l'espace marin au sein d'un conseil de gestion.

Ce conseil de gestion est composé d'élus des collectivités territoriales concernées, de représentants des professionnels de la mer (pêcheurs, conchyliculteurs, gestionnaires de ports, transporteurs maritimes, extracteurs de granulats...) et d'usagers de loisir (plaisanciers, plongeurs, pêcheurs, sportifs...), d'associations œuvrant pour l'environnement et la culture maritime, d'organismes scientifiques et enfin des services de l'État. Au sein de ce conseil de gestion, aucune catégorie représentée ne détient à elle seule la majorité, une recherche de convergence est donc la règle.

Code de l'environnement – Article L334-3

Le décret créant un parc naturel marin est pris après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du présent code. Il fixe les limites du parc et la composition du conseil de gestion et arrête les orientations de gestion du parc naturel marin.



2. Le périmètre du parc naturel marin

Code de l'environnement – Article L334-3

Des parcs naturels marins peuvent être créés dans les eaux placées sous la souveraineté ou la juridiction de l'État, ainsi que sur les espaces appartenant au domaine public maritime.

* Les conditions d'un périmètre approprié

La définition du périmètre d'un parc naturel marin ne doit pas uniquement tenir à l'objectif de protection des espèces ou des habitats, mais également concilier deux logiques :

- une cohérence écosystémique : intégrant le ou les écosystèmes présents et leurs éventuelles interrelations afin de mettre en place des mesures de protection et de gestion appropriées ;
- une cohérence socio-économique : le périmètre du parc intègre les grands bassins d'activités économiques et de loisir.

* Périmètre proposé

La concertation avec les acteurs locaux a conduit à proposer le périmètre suivant.

Au nord, la limite intègre l'ensemble du pertuis Breton et s'appuie sur la rive droite du Payré à son embouchure.

Au sud, la limite se situe à la pointe de la Négade sur la commune de Soulac-sur-Mer, ce qui permet d'inclure l'ouvert et le panache de la Gironde.

Le long de la côte, la limite retenue est celle du domaine public maritime naturel y compris les zones en eau du domaine public maritime artificiel. Toutefois, les enjeux écosystémiques et patrimoniaux ainsi que les usages importants qui se pratiquent dans les estuaires ont conduit à remonter dans ceux-ci :

- les limites retenues sur le Payré, au lieu-dit de la Maisonnette, et sur le Lay, au barrage du Braud, sont les limites transversales à la mer ;
- sur la Sèvre Niortaise, la limite retenue est l'ancien pont du Brault, légèrement en amont de la limite transversale à la mer en adéquation avec la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon ;
- sur la Charente, du fait de la richesse de l'écosystème (bouchon vaseux, poissons migrateurs), des multiples usages recensés (port de commerce de Rochefort Tonnay-Charente, dragages, nautisme, ports de plaisance et mouillages, pêches estuariennes) et de la richesse de l'histoire maritime ou militaire (Rochefort), la limite retenue est le pont suspendu de Tonnay-Charente ;
- la Seudre est un bras de mer jusqu'à Saujon, plus précisément à l'écluse de Ribérou ; cette limite administrative séparant la mer du fleuve est la limite retenue, elle permet de prendre en compte tout l'écosystème de cette zone sous très forte influence de la mer ; l'ostréiculture est omniprésente dans un de ses plus importants bassins de production français, celui de Marennes-Oléron ;
- sur la Gironde, afin de prendre en compte la variété et la qualité des écosystèmes de l'estuaire et l'ensemble des usages, la limite retenue est la limite de salure des eaux, au Bec d'Ambès ; la zone concerne le domaine public fluvial à l'exclusion des chenaux qui s'y jettent et des îles.



La très grande importance des échanges entre les espaces terrestres et maritimes le long de toute la côte est prise en compte. Les acteurs participant aux groupes de travail ont souhaité dédier une orientation à cet aspect. Le parc aura pour obligation de concrétiser par de multiples actions ce puissant lien « Mer-Terre ».

Vers le large, le panache de la Gironde est un phénomène naturel important à prendre en compte. La limite est tracée sur une zone allant de la côte jusqu'à l'isobathe des 50 m en reprenant le tracé du site Natura 2000 « Pertuis charentais ».

La surface du projet de parc naturel marin ainsi constitué est d'environ 6 500 km².

Périmètre du projet de parc naturel marin



❖ Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre

La limite du **Domaine public maritime** côté terre tient compte du DPM naturel dans son ensemble (dont le rivage de la mer), du DPM artificiel, ainsi que des données historiques (par exemple les lais et relais).
*[Code général de la propriété des personnes publiques
Article L2111-4 – Le domaine public maritime naturel de L'État comprend :
1° Le sol et le sous-sol de la mer entre la limite extérieure de la mer territoriale et, côté terre, le rivage de la mer. Le rivage de la mer est constitué par tout ce qu'elle couvre et découvre jusqu'où les plus hautes mers peuvent s'étendre en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles...]*

Limite transversale de la mer (Décret du 21 février 1852, art. 2 et Code du Domaine fluvial, art. 9) : lorsque le rivage de la mer est coupé par l'embouchure d'un fleuve ou d'une rivière, cette ligne transversale détermine la limite entre le domaine public maritime en aval et le domaine public fluvial en amont. Fixée généralement là où les berges s'évasent, sauf lorsque l'estuaire correspond à un bras de mer s'enfonçant dans les terres.

Limite de salure des eaux (décret sur l'exercice de la pêche du 9 janvier 1852) : limites de cessation de salure des eaux qui détermine, dans les fleuves, la ligne de séparation entre le régime de pêche fluviale situé en amont et celui de la pêche maritime en aval.

❖ Des paroles d'acteurs

« Le milieu naturel est très modifié. On a une côte qui a été fabriquée pour sa plus grande partie par l'homme, à partir d'éléments du milieu naturel. On a une symbiose entre les sociétés et le littoral, c'est quelque chose qui paraît très remarquable, très identitaire.

Il nous paraît cohérent d'avoir de telles limites amont en pleine cohérence avec les autres instruments que sont le Sage et la circonscription administrative du Grand port maritime de Bordeaux.

On n'est pas là pour vérifier si on est dans le domaine maritime ou pas. On est là pour essayer de poser les limites d'un parc naturel marin et chercher une cohérence.

Il ne faut pas découper le parc en sous-régions. Pour une fois que l'on peut s'affranchir un peu d'une logique terrienne de découpage géographique ! »



3.

- * **Améliorer et partager les connaissances scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.**
- * **Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins.**
- * **Promouvoir les autres activités maritimes (portuaires, industrielles, de loisirs...) dans le respect de la protection des écosystèmes marins.**
- * **Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.**
- * **Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.**
- * **Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.**

L'ordre de présentation de ces orientations ne témoigne pas d'une quelconque hiérarchie et toutes doivent être considérées d'un poids égal dans fonctionnement du Parc naturel marin.



* Descriptif de chacune des orientations

Pour chacune des six orientations, sont présentés en page de gauche un glossaire et des paroles d'acteurs et en page de droite l'orientation et ses illustrations. Les illustrations sont des exemples d'actions qui ont pour objet d'éclairer chaque orientation. Elles reprennent les attentes exprimées par les acteurs. Cependant, c'est le conseil de gestion du parc naturel marin qui, une fois constitué, définira au travers du plan de gestion les actions qui seront mises en œuvre.

❖ Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre

Une **vasière** est une étendue de sédiments meubles (vases) déposés sur un rivage marin, un estuaire ou un fond sous-marin. Cet habitat à forte productivité biologique, privilégié pour certaines espèces d'oiseaux (limicoles), constitue une zone de ponte et de refuge pour de nombreux alevins et larves.

L'**estran** est la partie du littoral située entre les niveaux connus des plus hautes et des plus basses mers, on parle également de zone **intertidale**. Alternativement recouvert par la mer et exposé à l'air, il est propice à un écosystème adapté à la fois aux conditions maritimes et aériennes. Le territoire du futur PNM comprend des estrans calcaires, vaseux et sableux composant des milieux intertidaux. Sa surface est estimée à 452 km², soit 7 % de la surface du parc.

Le **panache d'un estuaire** représente des volumes importants d'eaux douces, turbides et riches en nutriments d'origine continentale qui sont apportés à la bande côtière. C'est un lieu de forte production phytoplanctonique qui a des effets bénéfiques sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, la ressource halieutique et la production conchylicole.

Un **couloir de migration** est un ensemble continu de sites, à l'échelle régionale ou mondiale, traversé par des espèces animales (oiseaux, poissons en particulier) durant leurs déplacements saisonniers à des fins de reproduction ou d'alimentation. Il se caractérise par la présence de courants porteurs et de zones de repos et de ravitaillement.

Un **réseau trophique** se définit comme un ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème et par lesquelles l'énergie et la matière circulent. On y distingue : les producteurs (surtout les

végétaux chlorophylliens), les consommateurs primaires ou herbivores, les consommateurs secondaires ou carnivores primaires, les consommateurs tertiaires ou carnivores secondaires. Un consommateur donné se nourrit au dépend des individus du groupe qui le précède. Les décomposeurs (bactéries, champignons) dégradent les matières organiques et restituent au milieu les éléments minéraux.

Un **oiseau pélagique** est un oiseau marin, dont la pleine mer représente l'habitat normal et la principale source de nourriture.

Une **étude d'impact** vise à apprécier les conséquences sur l'environnement (faune, flore, paysage) de la réalisation d'un projet. Elle comprend une description du projet, une analyse de l'état initial de la zone susceptible d'être affectée, l'étude des effets du projet sur l'environnement, les mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser ses effets négatifs notables, les principales solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons de son choix.

Les **effets cumulatifs** représentent les impacts subis par l'environnement en raison d'une action combinée d'un projet ou d'une activité avec d'autres actions humaines. Ils prennent donc en compte les effets causés par les autres projets (passés, présents et futurs), sur un territoire plus grand que celui de l'étude du secteur. Par exemple, la réduction du débit d'une rivière du fait de l'irrigation combinée à des rejets des eaux domestiques et industrielles peuvent constituer un effet cumulatif ayant plus d'effets néfastes que la simple addition des trois effets pris séparément.

❖ Des paroles d'acteurs

« Les estrans rocheux en France sont généralement granitiques. Le milieu est ici complètement différent. Les estrans rocheux calcaires sont une particularité du périmètre du Parc.

Pour moi, l'intérêt du Parc, c'est effectivement d'avoir un organisme qui pilote la connaissance, qui pilote des études d'ensemble, et qui a une équipe, en termes de gestion, de surveillance et de suivi.

Pour moi, la notion d'expertise c'est la connaissance, le savoir, le savoir-faire et les partager avec les acteurs.

Les premiers observateurs, ce sont les pêcheurs professionnels, et notamment au large.

J'aurais bien aimé voir le terme de « transition » écrit parce que ça reprend, un peu, toutes les particularités de notre zone. »



Améliorer et partager les connaissances scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.

Contexte et enjeux

Les écosystèmes sont interconnectés et d'une grande variété mais le suivi actuel de la fonctionnalité est incomplet ; celui des pollutions telluriques est insuffisant. L'acquisition de ces connaissances est indispensable pour mieux préserver les écosystèmes et élaborer des indicateurs de suivi pertinents.

Un manque de connaissance sur les poissons amphihalins est identifié, notamment en mer et dans les estuaires.

La zone est un carrefour de migration d'importance internationale pour les oiseaux. L'intérêt de la mer au large dans les cycles de vie des oiseaux marins est mal compris.

La connaissance sur la dynamique hydro sédimentaire du système Pertuis-Gironde est incomplète. Les gestionnaires ont besoin d'informations pour prendre des décisions sur les aménagements littoraux, portuaires et en mer.

Les différents acteurs de la zone, sources d'informations, souhaitent être reconnus en tant qu'experts dans un cadre collégial et par le partage de la connaissance avec le plus grand nombre.

Exemples d'actions envisageables

- ❖ Améliorer la connaissance sur les composantes et les fonctionnalités des écosystèmes et les liens qui unissent les espèces,
 - ✓ plus particulièrement, les réseaux trophiques des milieux intertidaux,
 - ✓ les cycles de vie des oiseaux pélagiques et des poissons migrateurs,
 - ✓ les habitats très spécifiques comme les estrans rocheux calcaires.
- ❖ Améliorer les connaissances sociologiques, économiques, environnementales et celles des interactions entre usages et patrimoine en mutualisant les sources de données.
- ❖ Impliquer les usagers de la mer et les gestionnaires des activités terrestres et maritimes avec les scientifiques dans la mise au point de protocoles, dans la réalisation d'études et de suivis sur le terrain.
- ❖ S'appuyer sur les structures scientifiques locales, nationales et internationales préexistantes afin d'apporter une expertise de haut niveau nécessaire au parc naturel marin.
- ❖ Développer un outil de partage de la connaissance avec l'ensemble des acteurs : statistiques agrégées de pêche, suivis qualitatifs des eaux, données naturalistes, études d'impacts et suivis réalisés.
- ❖ Recenser, en relation avec le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, les biens culturels maritimes, prendre en compte leurs impacts sur le milieu.
- ❖ Etudier les effets cumulatifs des impacts sur l'environnement.



❖ Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre

La **pêche estuarienne** s'exerce entre la limite transversale de la mer et la limite de salure des eaux des estuaires. Elle est majoritairement pratiquée dans l'estuaire de la Gironde, et vise préférentiellement les poissons migrateurs amphihalins (civelle, anguille, alose, lamproie par exemple), des espèces marines (bar et maigre) ainsi que quelques autres espèces sédentaires comme la crevette blanche.

La **pêche côtière** englobe la navigation de pêche pratiquée par tout navire ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à 4 jours ainsi que la pêche professionnelle à pied.

La **conchyliculture** concerne la culture des coquillages ou de mollusques bivalves : huîtres, moules et, dans une moindre mesure, palourdes. Activité traditionnelle de la zone du parc, elle s'exerce à terre et en mer, sur une surface d'environ 6 000 ha dont 50 % sont concédés par l'État sur le domaine public maritime.

Adopter des **pratiques responsables** consiste à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, tout en continuant à les exercer. Il peut s'agir de diminuer ses émissions de polluants ou de CO₂, de recycler ses déchets, d'éviter des mortalités inutiles d'espèces, d'atténuer ses effets sur les habitats marins...

❖ Des paroles d'acteurs

« Sur la signification du mot « durable », c'est tout simplement une activité qui n'épuise pas une ressource ; pour employer une image simple, qui ne scie pas la branche sur laquelle on est assis.

Je pense que nos amis pêcheurs et conchyliculteurs ont eu raison d'attirer l'attention sur leurs activités qui doivent pouvoir continuer : on n'a pas envie de naviguer sur une mer sans vie. »



Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins.

Contexte et enjeux

Le poids fonctionnel – alimentation, reproduction – du système Pertuis-Gironde pour la ressource halieutique et conchylicole est reconnu.

Les pêcheurs et les conchyliculteurs doivent pouvoir assurer un développement durable de leurs activités par la promotion et la valorisation de pratiques responsables, de leurs métiers et de leurs produits.

Les conchyliculteurs contribuent à la préservation des paysages et des zones humides littorales par leurs pratiques, essentielles à l'économie locale, y compris touristique. Le rôle de « sentinelles » des espèces conchylicoles, des conchyliculteurs et des pêcheurs permettent de mieux appréhender la qualité de l'eau et d'être ainsi une alerte vers l'amont.

Exemples d'actions envisageables

- ❖ Soutenir les filières pêche et conchylicole (producteurs, interprofessions, halles à marée, ports de pêche et conchylicoles...) dans leur démarche de valorisation des pratiques responsables et des produits qui en sont issus.
- ❖ Développer de bonnes pratiques des ports de pêche en favorisant l'excellence environnementale et les innovations locales et en promouvant les expérimentations de nouveaux procédés.
- ❖ Permettre aux professionnels exploitant la ressource vivante de s'investir dans la définition, l'analyse et la communication des études d'impacts ou des évaluations d'incidences.
- ❖ Développer le rôle de veille écologique des exploitants de la mer.
- ❖ Développer l'attractivité des métiers de la pêche et de la conchyliculture et transmettre les savoir-faire.



❖ *Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre*

Le **patrimoine** constitue l'héritage commun ou l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Le patrimoine **naturel** comprend des ensembles naturels, des sites, des espèces ou des formations géologiques, physiques ou hydrographiques possédant une valeur universelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Le patrimoine **culturel** peut être soit matériel : mobilier (peintures, sculptures...), immobilier (monuments, sites archéologiques...) ou subaquatique (épaves de navire, ruines enfouies sous les mers...), soit immatériel (traditions orales, rituels...).

Les **activités portuaires et industrielles** regroupent toutes les activités induites par l'existence des ports de commerce, de pêche, ostréicoles et de plaisance, ainsi que les installations industrielles ayant un impact sur les milieux marins et estuariens, qu'il s'agisse

de transport maritime, de dragage, d'extraction de granulats, de production d'énergie (éoliennes, hydroliennes...), d'installations classées pour la protection de l'environnement (par exemple le Centre nucléaire de production électrique du Blayais...).

Une **évaluation d'incidences** est une étude spécifique aux objectifs Natura 2000, qui consiste à analyser les effets d'un projet sur l'environnement et en particulier sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. L'État impose d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000 en amenant le pétitionnaire à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur les sites concernés et encadre l'autorisation de ces projets en les refusant le cas échéant en fonction des résultats de l'étude d'incidence.

❖ *Des paroles d'acteurs*

« Une charte permettrait à chacun de pouvoir valoriser ces bonnes pratiques, les efforts que chacun doit faire à travers son activité.

Inciter des activités à se rapprocher de la bonne qualité environnementale, ça me semble être la bonne démarche.

Les gens de la mer, qu'ils soient plaisanciers, professionnels... sont des gens qui ont besoin de la mer. »



Promouvoir les autres activités maritimes (portuaires, industrielles, de loisirs...) dans le respect de la protection des écosystèmes marins.

Contexte et enjeux

Les activités portuaires, le dragage, l'extraction de granulats, les aménagements entraînent des interactions avec les habitats.

La maîtrise des impacts de ces activités, les innovations et la recherche de la qualité environnementale ainsi que la préservation des milieux sensibles sont des priorités.

Les sports et loisirs en mer sont variés et attirent de nombreux adeptes. Ils se développent et se concentrent pour certains sur les zones naturelles.

Le partage et la gestion de l'espace à terre et en mer (ports, mouillages, zones de pratique) peuvent contribuer à éviter les conflits d'usages.

Exemples d'actions envisageables



- ❖ Développer de bonnes pratiques portuaires, industrielles et du transport maritime en favorisant l'excellence environnementale et les innovations locales et en promouvant les expérimentations de nouveaux procédés.
- ❖ Favoriser la mise sous qualité environnementale des structures de sports et loisirs en mer et promouvoir un tourisme respectueux du patrimoine économique, culturel et naturel.
- ❖ Permettre aux acteurs de s'investir dans la définition, l'analyse et la communication des études d'impacts ou des évaluations d'incidences.
- ❖ Définir une stratégie locale de production de ressources abiotiques (énergie, matériaux, eau) et la mettre en œuvre en prenant en compte les schémas des filières professionnelles.
- ❖ S'appuyer sur le patrimoine culturel maritime afin de comprendre l'évolution des relations entre usages et patrimoine naturel et s'en servir pour pouvoir apprécier le territoire dans une échelle historique longue.





❖ *Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre*

La **continuité** correspond à une liaison non interrompue entre différents milieux.

Un **marais** est un type de formation paysagère couverte de végétation, sur le littoral vendéen, charentais et girondin souvent aménagé par l'homme, au relief peu accidenté, où le sol, continuellement humide, est en permanence ou par intermittence recouvert d'une couche d'eau douce ou salée peu profonde. Il se caractérise par une forte biodiversité et productivité biologique (poissons, amphibiens, insectes... dont des espèces rares) ainsi que par de nombreuses fonctions écologiques bénéfiques à l'homme (épuration des eaux, régulation des régimes hydrologiques et des microclimats...).

Les **claires** sont des bassins creusés dans des sols argileux naturellement imperméables, de dimensions variables et de profondeur faible. Séparées par des talus, elles sont alimentées en eau de mer naturelle. Le fond des claires peut se recouvrir périodiquement d'un mucilage vert-bleuâtre constitué par une multitude de diatomées, les navicules bleues, qui donnent leur couleur aux huîtres élevées en claires.

Un **pertuis** est un détroit resserré entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles.

Un **écosystème** regroupe un ensemble d'êtres vivants et leur environnement physique, avec lequel ils sont en constante interaction.

La **Commission locale de l'eau** est organisée au niveau des sous-bassins correspondant à une unité hydrographique ou un aquifère. Elle est composée de représentants des collectivités territoriales, de représentants des usagers et de représentants de l'État. Elle élabore et suit les *Schémas d'aménagement et de gestion des eaux* (Sage) fixant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.

La **planification de l'espace maritime** est un processus mis en œuvre par l'État visant à organiser l'ensemble des utilisations de la mer par l'homme. Elle a pour objectifs d'équilibrer les différents intérêts sectoriels et d'utiliser l'espace plus efficacement, contribuant ainsi à garantir l'exploitation durable des ressources marines. Les *Schémas de cohérence territoriale* (SCOT) associés aux *Schémas de mise en valeur de la mer* (SMVM) participent à cette planification des espaces côtiers.

La « **trame verte et bleue** » désigne officiellement depuis 2007 un outil d'aménagement du territoire issu du *Grenelle de l'environnement*. La trame verte a pour objectifs de réduire la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et d'enrayer la perte de biodiversité. La trame bleue désigne le réseau écologique et éco-paysager constitué par les cours d'eau et les zones humides.

❖ *Des paroles d'acteurs*

« Que ce soient les mollusques ou les poissons, ce sont d'excellents indicateurs de la qualité du milieu. Ils nous servent de thermomètre pour savoir s'il y a des polluants !

Il est certain qu'on doit prendre en compte, quand on parle du Parc naturel marin, de ce qui arrive de la terre, que l'eau doit être bonne pour tout le monde et pour tous les acteurs.

Concernant cette orientation Terre-Mer, Je pense qu'on est dans le cœur du sujet « parc naturel marin ». Et pour moi, le vrai plus, l'enjeu majeur du Parc naturel marin, il est là. »

Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.

Contexte et enjeux

Les contaminants présents dans l'eau et les sédiments impactent le vivant, la pêche et la conchyliculture, et donc les consommateurs. Les activités maritimes peuvent être polluantes mais l'essentiel de la pollution en mer vient des bassins versants.

Le partage des objectifs entre la mer et la terre et la réduction des pollutions du milieu marin sont à rechercher.

Les gestionnaires de l'eau et des espaces naturels ainsi que les collectivités territoriales sont des partenaires privilégiés pour l'amélioration de la qualité des milieux littoraux et marins.

Par des comportements innovants, les acteurs maritimes ayant un impact sur le milieu marin s'engagent dans une attitude de lutte contre les pollutions et de développement durable.

La gestion des pressions identifiées sur certaines espèces patrimoniales comme les tortues, les oiseaux et les cétacés, notamment celle des macro-déchets abandonnés, est essentielle pour préserver leur santé.



Exemples d'actions envisageables

- ❖ Participer au lien « Terre – Mer » : promouvoir les activités des gens de mer, dont les conchyliculteurs et les pêcheurs, par le dialogue avec l'amont, pour garantir de l'eau en quantité suffisante, pour améliorer sa qualité ainsi que celle des milieux aquatiques et pour préserver la biodiversité.
 - ✓ *Apporter une contribution marine à la gestion des espèces amphihalines.*
 - ✓ *Participer à la mise en œuvre de la solidarité amont/aval avec tous les acteurs de l'eau (Commissions locales de l'eau...) et mettre à leur disposition la connaissance du parc sur les enjeux marins.*
 - ✓ *Participer à la sensibilisation des acteurs du littoral, des marais et des estrans.*
- ❖ Favoriser la mise en réseau des acteurs.
 - ✓ *Contribuer à la planification en mer à l'échelle du parc.*
 - ✓ *Participer à la coordination de la gestion des espaces naturels marins avec les espaces terrestres, en lien avec les gestionnaires locaux des espaces naturels.*
 - ✓ *Être acteur du lien « Mer – Terre ».*
 - ✓ *Contribuer à la gestion des paysages culturels et naturels entre terre, marais, estran et mer.*

❖ Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre

La **restauration** d'un milieu ou d'une fonctionnalité consiste à le/la remettre en état après une dégradation naturelle (événement exceptionnel) ou anthropique (pollution, aménagement). Elle peut être passive (par exemple, une digue qui cède suite à une tempête va rendre au milieu son fonctionnement initial) ou active (si elle résulte d'une intervention humaine). Ainsi, des techniques de génie écologique (c'est-à-dire grâce à des processus vivants) peuvent être utilisées : par exemple la plantation de végétaux avec de vastes systèmes racinaires pour stabiliser des dunes.

Les **fonctionnalités** des écosystèmes correspondent à l'ensemble et à l'interconnexion des fonctions écologiques : productives (productivité primaire), trophiques (chaîne alimentaire), relatives au cycle biologique (reproduction), etc. Elles dépendent de la dynamique et du fonctionnement biogéochimique, climatique ou hydro-sédimentaire... Ces processus écologiques peuvent rendre service à l'homme (épuration des polluants par exemple).

Un **poisson amphihalin** vit alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées.

Le **patrimoine ordinaire**, ou biodiversité ordinaire, est l'ensemble des espèces qui ne font l'objet d'aucun statut de protection particulier mais qui jouent un rôle essentiel à certaines fonctions écologiques (alimentation, habitat...).

Les **espaces naturels protégés** se caractérisent par un patrimoine naturel et paysager remarquable que les pouvoirs publics ont souhaité protéger grâce à trois principaux types d'outils : - la protection réglementaire (par exemple les réserves naturelles nationales et régionales, les parcs naturels marins, les sites classés, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope...), - la maîtrise foncière (par exemple par les achats de terrain réalisés par le *Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*), - et la contractualisation ou gestion partenariale (par exemple les sites *Natura 2000*). Ces différents types de protection s'imbriquent souvent : ainsi un parc naturel marin peut contenir une réserve naturelle, contenant elle-même des terrains du conservatoire...

Le **cycle biologique** peut se définir comme l'ensemble des stades par lesquels passe un être vivant durant toute sa vie : naissance, croissance, migration, reproduction...

Une **espèce patrimoniale** est une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique. C'est une espèce que les scientifiques et les conservateurs estiment importante, pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Un **habitat** est **remarquable** quand il exerce des fonctionnalités importantes et qu'il rassemble des enjeux scientifiques, écologiques, économiques et socioculturels.

❖ Des paroles d'acteurs



« Certaines espèces sont en danger d'extinction : si on ne fait pas un minimum de restauration, on ne fait plus de préservation, parce qu'elles vont s'éteindre.

Il y a des espèces emblématiques mais il y a aussi toute la biodiversité ordinaire à la porte des gens, qui est aussi importante.

Associé au terme « biodiversité ordinaire », je voudrais rajouter le terme « patrimoine ». Sachant que nous sommes ici dans un milieu qui a été très largement conquis par l'homme, on ne peut pas dissocier précisément ce patrimoine, ce savoir-faire qui a construit cet espace et qui a contribué à cette biodiversité.

C'est quand on aura fait un état des lieux préalable que l'on pourra dire : est-ce qu'on est en progression, est-ce qu'on se maintient, ou est-ce que ça se détruit suite à telle ou telle chose ? »

Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.

Contexte et enjeux

Le maintien de la durabilité des ressources halieutiques côtières, estuariennes et au large est garant des activités de pêche. Les observateurs permanents de la ressource halieutique sont principalement les marins pêcheurs, mais aussi les pêcheurs de loisir et les plongeurs.

La compréhension de l'intérêt de la mer au large dans les cycles de vie de nombreuses espèces, dont les oiseaux marins, est indispensable. Ce sont des carrefours de migration d'importance internationale.

Des réseaux ornithologiques et des espaces naturels protégés sont en place. Le maintien de la capacité d'accueil de l'avifaune sur le milieu intertidal est essentiel.

La compréhension des milieux dans lesquels les mammifères marins et les tortues marines évoluent reste incomplète. La gestion des pressions identifiées sur ces espèces, notamment celle des macro-déchets abandonnés, est essentielle pour préserver la santé de ces animaux.

Le développement des aménagements en mer et le long du littoral doit être partagé et la participation des acteurs de la mer aux décisions de préservation du milieu naturel marin est à rechercher.

Exemples d'actions envisageables

- ❖ Orienter l'action du parc sur les spécificités et l'identité du territoire aussi bien en termes d'habitat (30 % des vasières françaises métropolitaines sont dans la zone du parc, spécificité des habitats rocheux calcaires intertidaux, rareté des estrans sableux dans la zone, qualité des habitats estuariens, habitats sous-marins remarquables) qu'en termes faunistiques (carrefour ornithologique d'importance internationale pour les hivernants, les migrateurs côtiers et du large ou bien couloirs de vie de nombreux poissons amphihalins).
- ❖ Prendre en compte à la fois la biodiversité patrimoniale et ordinaire ainsi que les espèces « clés » importantes au niveau fonctionnel (ex. : ressources trophiques pour les espèces halieutiques, prédateurs utiles à l'équilibre de l'écosystème...).
- ❖ Contribuer à assurer la durabilité des ressources côtières et estuariennes garantes des activités halieutiques et conchylicoles.
- ❖ Lorsque cela est réalisable, assurer la restauration des écosystèmes marins et estuariens dans les zones où ils ont subi des dégradations.
- ❖ Quantifier et réduire les impacts négatifs des activités maritimes comme les substances polluantes, les macrodéchets, pour une meilleure qualité et gestion de l'eau, des écosystèmes et des usages avec le concours exemplaire des usagers de la mer, et notamment des pêcheurs et plaisanciers.
- ❖ Mettre en réseau le parc naturel marin avec les autres aires marines protégées et contribuer à la gestion des espèces migratrices et de leurs habitats sur l'ensemble de leur aire de répartition.



❖ *Pour saisir les enjeux et pour mieux se comprendre*

Les **pêches de loisir** sont très populaires sur la zone du parc. Elles se font à pied sur les estrans à marée basse, à la recherche essentiellement de crustacés et de mollusques, mais aussi depuis le bord de côte ou embarquées, à l'aide de différentes méthodes, afin de capturer des poissons ou crustacés (à la ligne, avec des filets, au carrelet...). La chasse sous-marine est également pratiquée dans la zone. Dans tous les cas, la vente des produits de ces pêches est interdite. Certains pêcheurs pratiquent la compétition ou bien encore le *no-kill* (de l'anglais « sans mise à mort ») les prises étant alors remises à l'eau immédiatement.

Les **plaisanciers** pratiquent la plaisance, ou navigation de plaisance. Cette activité nautique se caractérise par l'utilisation d'un bateau, à voile ou à moteur, de taille variable, conçu et aménagé exclusivement pour le loisir, par exemple les sorties de courte durée, les croisières ou les régates de détente. Le nautisme correspond à l'ensemble des activités de sport ou de loisir qui consistent à naviguer sur un plan d'eau : navigation de plaisance, planche à voile, ski nautique, kitesurf, canoë, kayak, scooter des mers...

Les **sports** et loisirs en mer pratiqués sur l'estran ou en pleine mer sont multiples et variés, réguliers ou occa-

sionnels (notamment en période touristique) : sports sous-marins (plongée en apnée ou en bouteille), surf, planche à voile, bodyboard, canoë, kayak, aviron, ski nautique, kitesurf, scooter des mers, char à voile, promenade à pied ou à cheval...

Un **estuaire** constitue la partie terminale d'un cours d'eau douce se jetant dans la mer. Il commence en amont à la portion du fleuve où l'eau est salée ou saumâtre, ou bien à la portion du fleuve qui ressent l'effet dynamique de la marée. Zone de mélange entre eaux douces et eaux marines, il présente un fort gradient dans l'espace et dans le temps des propriétés physico-chimiques des eaux (densité, salinité, température, turbidité), ce qui en fait un habitat spécifique et un lieu de ponte ou de grossissement pour certaines espèces. Très productif, il peut concentrer les pollutions provenant des bassins versants.

Le **tourisme balnéaire**, aussi appelé « tourisme littoral », correspond au tourisme de bord de mer. Il constitue la forme de tourisme la plus répandue dans le monde, essentiellement caractérisée par les activités de plage, mais aussi celles de découverte de la gastronomie de la région, du folklore, des objets de souvenir...

❖ *Des paroles d'acteurs*



« Simplement, moi si j'entends bien une partie des réclamations des gens, c'est le manque d'espace de concertation. Or, il vient de s'en créer un, ici, depuis de nombreux mois.

S'il y a des mots un peu techniques, les gens qui se sentent concernés vont arriver à les apprendre et ce sera une bonne chose. Il faut un glossaire pour garder des termes précis qui ont leur sens.

Pour les plongeurs, notre stratégie de formation nous permet de faire connaître le milieu marin et ça permet aux gens de respecter le milieu marin aussi bien dessus que dessous.

Ça serait bien d'avoir un parc naturel marin, ça ferait une bonne image de marque de notre pays.

Est-ce qu'on pourrait faire un comité de gestion pour les enfants ? Comme on fait un peu dans les mairies, les enfants pourraient avoir une possibilité d'intervenir directement. »

Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Contexte et enjeux

Les populations vivant près de la mer, mais aussi celles de passage, sont de plus en plus nombreuses. Les pressions exercées sur le milieu marin se cumulent.

Un réseau local de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable existe. Il est à valoriser et à développer sur les enjeux marins avec tous les acteurs de la mer.

Les pratiques de pêche de loisir sont très populaires. Diverses, elles ont chacune un impact particulier sur l'environnement. Une séance de pêche est un bon moment pour sensibiliser à la richesse de la nature et à son respect.

Les fédérations sportives participent à l'observation et à la veille environnementale et peuvent éduquer leurs pratiquants au respect du patrimoine naturel.

Exemples d'actions envisageables

- ❖ Favoriser les échanges et créer du lien sur le terrain entre les différentes catégories d'usagers pour mieux se connaître.
- ❖ Impliquer les enfants dans la vie du parc naturel marin par exemple dans un conseil de gestion des enfants.
- ❖ Construire une stratégie de communication, de sensibilisation et d'éducation à destination des usagers permanents, occasionnels et des enfants.
 - ✓ Renforcer un réseau de formateurs référents (acteurs de la mer, professeurs, éducateurs, agents du parc naturel marin...) et soutenir les organismes de formation existants pour la diffusion des enjeux de la protection du milieu naturel et du développement durable (inclure de nouveaux modules de formation...).
 - ✓ Impliquer et former des médiateurs référents (responsables d'associations professionnelles et de loisirs, d'entreprises, de centres d'éducation, de vacances et de tourisme balnéaire...) au respect des enjeux du milieu marin.
 - ✓ Participer, avec les associations de protection de l'environnement et les structures professionnelles et de loisirs, à la réalisation de campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public sur la biodiversité marine et sur les pratiques responsables.
- ❖ Mettre en réseau les acteurs de la culture et de la nature notamment par le biais d'opérations de médiation sur le milieu marin.



4. Composition du conseil de gestion

Code de l'environnement – Article L334-4

Il. - Un conseil de gestion est constitué pour chaque parc naturel marin. Il est composé de représentants locaux de l'État de façon minoritaire, de représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements compétents, du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés, du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, de représentants d'organisations représentatives des professionnels, d'organisations d'usagers, d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées.

Le conseil de gestion se prononce sur les questions intéressant le parc. Il élabore le plan de gestion du parc. Il définit les conditions d'un appui technique aux projets des collectivités territoriales qui veulent s'y associer. Il peut recevoir délégation du conseil d'administration de l'agence.

❖ Des paroles d'acteurs

« La société civile, dans cette affaire là, doit être bien représentée et doit pouvoir dégager une majorité. C'est l'esprit même d'un parc naturel marin.

Je dirais que ce qui est important, ce n'est pas la quantité, c'est la pertinence de l'information qui est remontée, la justesse des problématiques qui se posent d'une manière locale, cette notion de proximité. »



* Contexte local et législatif

Le conseil de gestion traite des sujets intéressant le parc dans une vision globale des écosystèmes et des usages. Il se réunit deux à trois fois par an. Il élit en son sein son président, des vice-présidents et établit son règlement intérieur.

Il prépare et suit le plan de gestion. Ce plan de quinze ans détermine les mesures de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre.

Il met en place un bureau réduit à une quinzaine de personnes, qui prépare les réunions du conseil de gestion et qui reçoit des délégations du conseil pour être capable d'être réactif sur des dossiers urgents.

Pour mener à bien ses missions, le conseil de gestion s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens techniques et financiers mis à sa disposition par l'Agence des aires marines protégées.

* La représentativité de tous

Au sein du conseil de gestion, organe de gouvernance du parc, tous les groupes d'acteurs sont représentés.

Les activités maritimes, dans le périmètre du projet de parc, sont importantes et variées :

- pêches côtières et estuariennes, conchyliculture (ostréiculture et mytiliculture), saliculture et aquaculture,
- activités portuaires (ports de commerce, ports de pêche, ports ostréicoles, ports de plaisance...) et leurs activités induites en mer (dragage, clapage, extraction de granulats, balisage, couloirs de navigation et d'attente, projets de production d'énergie) aussi bien qu'à terre (industries portuaires et industries utilisatrices de l'eau),
- nautisme et sports de nature, loisirs en mer (pêche à pied, pêches de loisir, chasse sous-marine), tourisme balnéaire et activités naturalistes, recherche scientifique... sont présents sur l'ensemble de la zone.

Le monde associatif joue également un rôle important, notamment dans les secteurs sociaux, culturels, scientifiques et environnementaux.

Les communes littorales, quant à elles, assument, à des degrés divers, des responsabilités liées à la mer, de la protection contre l'érosion littorale à la gestion d'un port de plaisance en passant par l'équilibre à préserver en permanence entre tourisme et environnement. Conseils régionaux et Conseils généraux mènent directement des politiques publiques dans le secteur maritime.

L'État, sous la direction des autorités déconcentrées (préfets et préfet maritime) est responsable en mer. Il assure à chacun de pouvoir exercer et développer ses activités professionnelles ou de loisirs selon les règlements établis.

* Un fonctionnement territorial

Le conseil de gestion s'organise au fil de l'évolution du parc naturel marin afin d'assurer un fonctionnement plus souple et efficace.

Le projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais couvre une zone vaste, avec des écosystèmes et des activités humaines variés et interconnectés. Néanmoins chaque zone peut avoir des problématiques spécifiques.

Ainsi, l'estuaire de la Gironde, par exemple, peut avoir des points particuliers à gérer que n'aurait pas la zone des Pertuis, et vice versa. Il est proposé que des commissions géographiques ou thématiques soient créées, au sein du conseil de gestion, commissions que le conseil pourra élargir à toute personne de son choix selon les dossiers examinés.



Chaque commission géographique interviendra sur un territoire bien défini. Les membres de ces commissions représenteront les acteurs de la zone géographique considérée. Le conseil de gestion les consultera. Les membres des commissions géographiques émettront un avis consultatif à l'attention du conseil de gestion. Pour la commission « estuaire de la Gironde », une articulation devra être définie avec la Commission locale sur l'eau du Sage « estuaire de la Gironde et milieux associés ».

*** Proposition de composition du conseil de gestion**

8 représentants des Services de l'État

- Le commandant de la zone maritime
- Un représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- Un représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine
- Un représentant de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- Un représentant de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Vendée
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

13 représentants des collectivités locales ou de leurs groupements

- Un représentant du Conseil régional Poitou-Charentes
- Un représentant du Conseil régional Aquitaine
- Un représentant du Conseil général de la Vendée
- Deux représentants du Conseil général de la Charente-Maritime
- Un représentant du Conseil général de la Gironde
- Un représentant des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale de Vendée impliqués dans le PNM
- Trois représentants des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale de Charente-Maritime impliqués dans le PNM
- Deux représentants des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale de Gironde impliqués dans le PNM
- Un représentant du Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde

17 représentants des organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime

- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes
- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine

- Un représentant de l'Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde
- Un représentant de l'Organisation des producteurs du golfe de Gascogne (OP2G)
- Un représentant du Comité régional conchylicole des Pays de la Loire
- Trois représentants du Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes
- Un représentant des extracteurs de granulats
- Un représentant des armateurs
- Un représentant des industries portuaires
- Un représentant de la Fédération des industries nautiques
- Deux représentants des Grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux
- Deux représentants de ports (un à dominante plaisance, l'autre à dominante pêche) gérés par une collectivité

4 représentants des organismes et associations des usagers de loisirs en mer

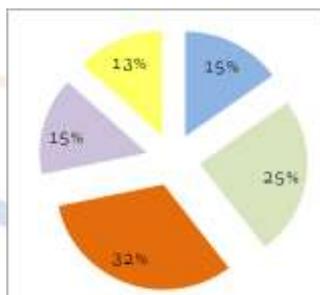
- Un représentant de la plaisance
- Un représentant de la pêche de loisir
- Un représentant du sport
- Un représentant des sports sous-marins

4 représentants des associations de protection de l'environnement

- Un représentant de l'association France Nature Environnement
- Un représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Un représentant d'une association locale de Charente-Maritime
- Un représentant d'une association locale de Gironde

7 personnalités qualifiées

- Un représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Un représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Deux conservateurs de réserve naturelle
- Une personnalité proposée par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- Une personnalité proposée par l'Université de La Rochelle
- Une personnalité proposée par l'Université de Bordeaux



Conseil de gestion du Parc naturel marin : répartition des sièges Total de 53 membres

- 8 services de l'État
- 13 collectivités territoriales
- 17 organismes professionnels
- 8 organismes et associations d'usagers et associations de protection de l'environnement
- 7 personnalités qualifiées

Annexe 1 : Liste des communes concernées par le projet de parc naturel marin

CHARENTE-MARITIME

ANGOULINS
ARCES
ARS-EN-RÉ
ARVERT
AYTRÉ
BARZAN
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
BREUILLET
CHAILLEVETTE
CHARRON
CHÂTELAILLON-PLAGE
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
DOLUS-D'OLÉRON
ÉCHILLAIS
ESNANDES
ÉTAULES
FLOIRAC
FOURAS
HIERS-BROUAGE
ÎLE-D'AIX
LA BRÉE-LES-BAINS
LA COUARDE-SUR-MER
LA FLOTTE
LA ROCHELLE
LA TREMBLADE
LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE
LE GUA
L'EGUILLE
LES MATHES
LES PORTES-EN-RÉ
L'HOUMEAU
LOIX
MARENNES
MARSILLY
MESCHERS-SUR-GIRONDE
MOEZE
MORNAC-SUR-SEUDRE
MORTAGNE-SUR-GIRONDE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

NIEUL-SUR-MER
PORT-DES-BARQUES
RIVEDOUX-PLAGE
ROCHEFORT
ROYAN
SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES
SAINT-DENIS-D'OLÉRON
SAINT-DIZANT-DU-GUA
SAINTE-MARIE-DE-RÉ
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
SAINT-FROULT
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JUST-LUZAC
SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE
SAINT-MARTIN-DE-RÉ
SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE
SAINT-PALAIS-SUR-MER
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
SAINT-SORLIN-DE-CONAC
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
SAINT-THOMAS-DE-CONAC
SAINT-TROJAN-LES-BAINS
SAUJON
SOUBISE
TALMONT-SUR-GIRONDE
TONNAY-CHARENTE
VAUX-SUR-MER
VERGEROUX
YVES

GIRONDE

ARCINS
BAYON-SUR-GIRONDE
BÉGADAN
BLAYE
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS
CANTENAC
CUSSAC-FORT-MÉDOC

FOURS
GAURIAC
GRAYAN-ET-L'HÔPITAL
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC
LAMARQUE
LE VERDON-SUR-MER
MACAU
MARGAUX
PAUILLAC
PLASSAC
SAINT-ANDRONY
SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
SAINT-ESTÈPHE
SAINT-GENÈS-DE-BLAYE
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE
SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC
SAINT-YZANS-DE-MÉDOC
SOULAC-SUR-MER
SOUSSANS
TALAI
VALEVRAC
VILLENEUVE

VENDÉE

CHAMPAGNE-LES-MARAIS
GRUES
JARD-SUR-MER
LA FAUTE-SUR-MER
LA TRANCHE-SUR-MER
L'AIGUILLON-SUR-MER
LONGEVILLE-SUR-MER
PUYRAVAULT
SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
SAINT-VINCENT-SUR-JARD
TALMONT-SAINT-HILAIRE
TRIAIZE

Annexe 2 : Calendrier de la concertation

N° réunion	Date des réunions	Groupe de travail et sous-groupes	Lieu	Thèmes
	ve 16/10/2009	Comité de concertation	La Rochelle (Forum des Pertuis)	
1	ma 20/10/2009	Présentation générale	La Rochelle (Ecole de la mer)	
2	ma 27/10/2009	Patrimoines/usages sous-groupe sud	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Avifaune / Ressources halieutiques
3	je 05/11/2009	Patrimoines/usages sous-groupe nord	La Rochelle (Ecole de la mer)	Avifaune / Ressources halieutiques
4	je 19/11/2009	Patrimoines/usages	Rochefort (Conservatoire du littoral)	Pêches professionnelles et de loisir
5	ma 24/11/2009	Patrimoines/usages sous-groupe sud	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Écosystèmes
6	ma 01/12/2009	Patrimoines/usages sous-groupe nord	La Rochelle (Ecole de la mer)	Écosystèmes / Aquaculture
7	ma 08/12/2009	Patrimoines/usages sous-groupe sud	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Ressources abiotiques / Nautisme, sports
8	ma 15/12/2009	Patrimoines/usages sous-groupe nord	Rochefort (Conservatoire du littoral)	Ressources abiotiques / Nautisme, sports
9	ma 05/01/2010	Patrimoines/usages	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Mammifères, reptiles, poissons migrateurs
10	ma 12/01/2010	Patrimoines/usages	La Rochelle (Ecole de la mer)	Qualité de l'eau
11	ma 19/01/2010	Patrimoines/usages	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Sol et sous-sol : usages, interactions avec les habitats
12	ma 26/01/2010	Patrimoines/usages	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Transport maritime et industries
13	ma 02/02/2010	Patrimoines/usages	La Rochelle (Ecole de la mer)	Pêche et conchyliculture
14	ma 09/02/2010	Patrimoines/usages	Le Verdon-sur-mer (Mairie)	Trait de côte, érosion, urbanisme
	je 11/03/2010	Comité spécialisé orientations	Rochefort (Mission d'étude)	Patrimoine naturel - écosystèmes
	je 18/03/2010	Comité spécialisé orientations	Rochefort (Mission d'étude)	Transports - Ports - Industries
	ma 23/03/2010	Comité spécialisé orientations	Rochefort (Conservatoire du littoral)	Usages récréatifs
	ve 26/03/2010	Comité de concertation	Châtelailon-Plage (Centre Beauséjour)	
15	je 15/04/2010	Orientations	La Rochelle (Ecole de la mer)	Écriture
	ma 20/04/2010	Comité spécialisé orientations/gouvernance	Rochefort (Palais congrès)	Conservatoire du littoral, Réserves naturelles, Cogépomi, Dreal...
	lu 26/04/2010	Comité spécialisé orientations/gouvernance	Rochefort (Conservatoire)	Animateur SCOT
	je 29/04/2010	Comité spécialisé orientations/gouvernance	Rochefort (Conservatoire)	Animateur SAGE, EPTB, Agences de l'eau
16	ma 11/05/2010	Orientations	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Écriture
17	ma 18/05/2010	Réunion territoriale	Saint-Martin-de-Ré (Salle de la communauté de communes)	Présentation des orientations - Limites potentielles - Qu'est-ce que le conseil de gestion ?
18	ma 25/05/2010	Réunion territoriale	Luçon (Salle municipale)	
19	ma 01/06/2010	Réunion territoriale	Château-d'Oléron (Salle municipale)	
20	ma 08/06/2010	Réunion territoriale	Royan (Salle de la communauté de communes)	
21	ma 15/06/2010	Réunion territoriale	Ambès (Salle municipale)	
22	je 24/06/2010	Réunion territoriale	Talais (Salle municipale)	
23	ma 06/07/2010	Patrimoines/usages	Rochefort (Chambre de commerce et d'industrie)	Groupe de travail culturel
24	ma 21/09/2010	Restitution bureaux d'étude	Sables d'Olonne (Salle municipale)	Présentation aux membres des groupes de travail
25	ma 28/09/2010	Restitution bureaux d'étude	Rochefort (Forum des marais)	Présentation aux membres des groupes de travail
26	ma 05/10/2010	Restitution bureaux d'étude	Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Présentation aux membres des groupes de travail
27	je 21/10/2010	Synthèses	La Rochelle (Espace Encan)	Limites / Conseil de gestion / Orientations
	28-29/10/2010	Colloque organisé par la mission d'étude Pertuis/Gironde et les Universités de La Rochelle et de Bordeaux, le Cemagref et l'Ifremer	Royan (Palais des congrès)	Vulgarisation des études menées par les scientifiques dans la zone d'étude - groupe de travail et grand public - sur invitation - gratuit - financement AAMP
			Blaye (Lycée Jaufré Rudel)	Limites / Conseil de gestion / Orientations
			Talmont-Saint-Hilaire (Salle communal)	Limites / Conseil de gestion / Orientations

Annexe 3 : Note juridique

***Textes relatifs aux parcs naturels marins**

Code de l'environnement

Le parc naturel marin est un outil adapté de protection et de développement durable prenant en compte les spécificités écologiques du milieu marin et la diversité des acteurs intervenant en mer créé par la loi 2006-436 du 14 avril 2006 codifiée dans les articles L 334-3 et suivants.

Le ministre chargé de l'Environnement a confié conjointement la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais au préfet maritime de l'Atlantique, au préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde et au préfet de la Charente-Maritime. Le périmètre d'études a très vite justifié l'association du préfet de la Vendée.

***Textes régissant l'enquête**

Code de l'environnement

Le principe d'une enquête publique préalable au décret de création du parc naturel marin est établi par l'article L 334-3.

La composition du dossier de création est fixée à l'article R 334-28.

Le régime applicable à la création d'un parc naturel marin est fixé par l'article R 334-29.

Ce texte prévoit que le projet de création est à la fois soumis :

- pour avis aux personnes et organismes directement intéressés par le projet figurant sur une liste établie par les préfets chargés de conduire la procédure,
- à enquête publique organisée sur le territoire des communes concernées. La procédure à mettre en œuvre est fixée aux articles R 123-7 à R 123-23.

La coordination de l'enquête publique a été confiée au préfet de la Charente-Maritime par courrier ministériel du 13 décembre 2010, en application de l'article R 123-7.

***Insertion de l'enquête dans la procédure administrative concernant l'opération**

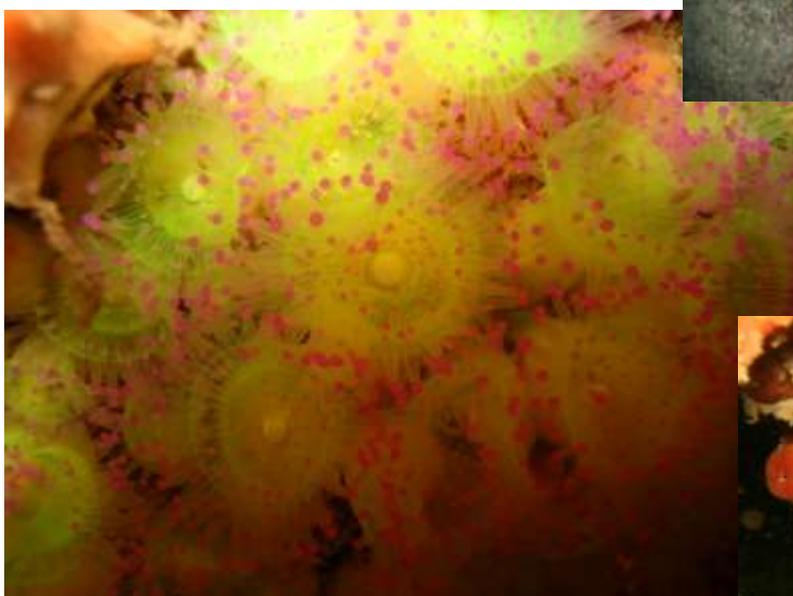
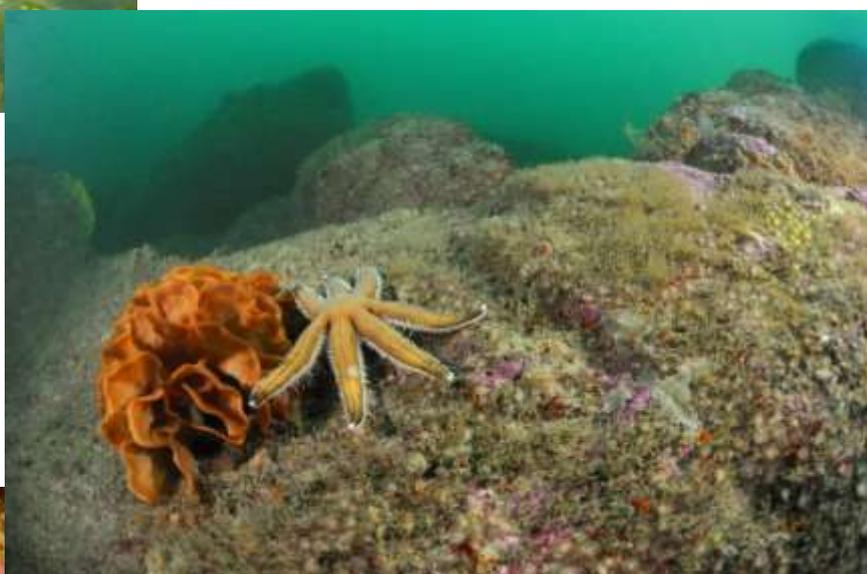
L'enquête publique intervient au terme de la concertation conduite autour du projet de création du parc.

La procédure se conclura par un décret créant le parc et qui en fixera les limites et la composition du conseil de gestion et en arrêtera les orientations de gestion.

Crédits photographiques

de haut en bas et de gauche à droite

page de couverture : Cordouan _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 5 : feu d'Antioche _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 6 : fort Pâté _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; la Seudre _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 7 : bateau de pêche au port de Boyardville _ ©François COLAS – AAMP
page 8 : anémone fraise _ ©Nathalie BESSONNEAUD ; bouchots entre Fouras et l'île d'Aix_ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 9 : pêche à pied à la Tranche-sur-Mer _ ©François COLAS – AAMP
page 10 : mouette rieuse _ ©François COLAS – AAMP ; vedette de promenade et carrelet sur l'estuaire à Meschers-sur-Gironde _ ©François COLAS – AAMP ; plage de Boyardville _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; chalutier _ ©François COLAS – AAMP ; fort Louvois _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; port de la Pallice à la Rochelle _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; conchyliculteur baie de l'Aiguillon_ ©François COLAS – AAMP ; étrille dans une *Alcyonium* _ ©Nathalie BESSONNEAUD
page 11 : réunion du deuxième comité de concertation à Châtelailon-Plage le 26 mars 2010 _ ©François COLAS – AAMP ; la mission d'étude du parc naturel marin _ ©François COLAS – AAMP
page 12 : anémone bijou _ ©Nathalie BESSONNEAUD ; tacaud commun _ ©Nathalie BESSONNEAUD ; anémone verte _ ©Nathalie BESSONNEAUD ; blennie _ ©Nathalie BESSONNEAUD
page 14 : mouette de Sabine _ ©François COLAS – AAMP
page 15 : baie de l'Aiguillon _ ©Olivier LARREY – AAMP ; Bonne anse _ ©Olivier LARREY – AAMP ; les Pertuis à la Rochelle _ ©François COLAS – AAMP
page 16 : Optimist devant Port neuf à La Rochelle _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 17 : phare de Cordouan _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 18 : baie d'Yves _ ©Olivier LARREY – AAMP ; pointe d'Arçay _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; capsule de roussette _ ©Nathalie BESSONNEAUD
page 19 : ophiure sur la plage de Gatseau à Oléron _ ©Olivier LARREY – AAMP ; oursin commun _ ©Nathalie BESSONNEAUD ; anémone _ ©Nathalie BESSONNEAUD
page 20 : engins de pêche au port de Chef de baie à la Rochelle _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; parcs ostréicoles dans le bassin de Marennes-Oléron _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; bateau de pêche _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 21 : port de Boyardville _ ©François COLAS – AAMP ; barge ostréicole et fort Louvois _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 22 : kitesurf à Port des Barques _ ©François COLAS – AAMP ; cargo sur l'estuaire de la Gironde _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 23 : embarquement de vin, quai de la douane, mars 1955 – ©Port de Bordeaux ; voilier sur la Charente au pont Transbordeur – ©CMT17-M.C. Chéné
page 24 : congre _ ©Nathalie BESSONNEAUD
page 25 : fier d'Ars sur l'île de Ré _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL ; estran au phare des Baleines _ ©Olivier LARREY – AAMP
page 26 : réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron _ ©Olivier LARREY – AAMP ; pingouin torda _ ©Olivier LARREY – Biotope ; Meschers-sur-Gironde _ ©Olivier LARREY – AAMP
page 27 : pointe de Grave _ ©Olivier LARREY – AAMP
page 28 : pêche de loisir à la plage de Gatseau à Oléron _ ©Olivier LARREY – AAMP ; bains de mer à la Tranche-sur-Mer _ ©François COLAS – AAMP ; carrelets vers Royan _ ©Laurent MIGNAUX – MEDDTL
page 29 : plage du Veillon à l'embouchure du Payré _ ©Olivier LARREY – AAMP
page 30 : vieux gréement _ ©François COLAS – AAMP
page 31 : vieux gréements sur la Charente _ ©François COLAS – AAMP
page 37 : crabe – ©Jean-François Gosselin ; paysage du plateau de Rochebonne – ©Yves Gladu – AAMP ; anémone bijou – ©Thierry Léques ; anémone bijou – ©Thierry Léques



L'Agence des aires marines protégées est un établissement public national pour la protection du milieu marin, sous tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Son siège est à Brest. L'Agence a pour missions principales l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français. Elle assure l'animation du réseau des aires marines protégées et la gestion des moyens techniques, humains et financiers des parcs naturels marins. La France a prévu de se doter de dix parcs naturels marins d'ici 2012 : le premier parc naturel marin se situe en Iroise (Finistère), le second à Mayotte.

Le 20 juin 2008, un arrêté interministériel a lancé l'étude pour la création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais. La mission d'étude est sous la tutelle du préfet de la Charente-Maritime, du préfet de la région Aquitaine, du préfet de la Gironde, du préfet de la Vendée et du préfet maritime de l'Atlantique.



Contacts et renseignements

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais

Bat. les Amarres – 1, impasse Toufaire – 17300 Rochefort
Tél. : 05 46 83 83 93 – Télécopie : 05 46 83 83 97
mission.pertuis-gironde@aires-marines.fr

Agence des aires marines protégées

16, quai de la Douane – BP 42932 – 29229 Brest cedex 2
Tél : 02 98 33 87 67 – Télécopie : 02 98 33 87 77
www.aires-marines.fr

